



Bagnolet, le 20 septembre 2023

Luc Farré  
Secrétaire général  
21, rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet  
☎ 01.48.18.88.29  
[unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org)

Monsieur Stanislas Guérini  
Ministre de la Transformation et de la  
Fonction publiques  
Hôtel de Rothelin- Charolais  
101 rue de Grenelle  
75007 Paris Cedex 07

N/Réf : LF/AO/2023-09-20/C-081

Objet : Rémunérations des agents publics

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, l'inflation augmente de façon importante depuis plus de deux ans. Les produits alimentaires sont en hausse de près de 21% et poursuivent leur progression. Globalement, malgré un léger fléchissement, l'inflation reste très forte sur un an avec 4,9% en août.

La situation financière de tous les agents publics est impactée en raison de cette forte inflation. La décision de hausse de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, limitée à 1,5%, est bien loin de l'inflation et des 10% de revalorisation revendiqués par l'UNSA Fonction Publique. Son insuffisance contribue même à nouveau à la dégradation du pouvoir d'achat. Les autres mesures prises (prime exceptionnelle ponctuelle et restreinte à certains agents, maintien de la GIPA, majoration de 5 points d'indice supplémentaires à chaque échelon des grilles de rémunération mais applicable au 1<sup>er</sup> janvier prochain...), n'enrayent pas non plus le décrochage général des rémunérations.

En comparaison, la hausse des salaires est plus importante dans le secteur privé pour 2023 puisque, selon plusieurs observateurs, elle atteindra en moyenne quasiment 5%, les prévisions d'augmentation salariale pour 2024 étant de 4%.

Dans ce contexte, l'attractivité de la Fonction Publique continue de se détériorer.

Au nom de l'UNSA Fonction Publique, alors que le budget 2024 se prépare, je réitère notre demande de nouvelles mesures pour compenser ce décrochage accentué de la rémunération de tous les agents publics par rapport à l'inflation mais aussi par rapport aux rémunérations de nombreux salariés du secteur privé.

De plus, la mesure prévue début 2024, constituant bien une mesure 2023, interviendra tardivement pour atténuer les pertes subies en 2023.

L'UNSA Fonction Publique vous demande d'ouvrir, dès le trimestre prochain, et en tout état de cause avant la fin 2023, des négociations salariales pour 2024 afin que les décisions prises puissent



s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et soient ainsi effectives sur une année civile complète. En procédant ainsi, l'ensemble des collectivités territoriales, des hôpitaux, des établissements universitaires, des établissements publics pourraient les inscrire dans leur budget 2024.

Je suis prêt à vous rencontrer pour échanger avec vous sur cette juste demande traduisant les légitimes attentes des agents publics.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à mon courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Luc Farré,  
Secrétaire général  
UNSA Fonction Publique

